



bourses Lycée

publié le 10/06/2016

Le 11 avril dernier le Premier ministre a annoncé des mesures en faveur de la jeunesse, parmi lesquelles figurent des améliorations du régime des bourses dès la rentrée prochaine.

Dans le cadre de l'information des familles, vous trouverez ci-joint un document récapitulatif qui résume toutes les nouveautés pour les bourses de lycée, à savoir :

- ▶ **l'augmentation du montant des bourses de lycée à la rentrée 2016** . Cette augmentation de 10% portera le montant de la bourse à 432 euros pour le 1er échelon, et à 918 euros pour le 6ème échelon.
- ▶ **la création d'un complément à la bourse nationale** pour les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation pendant au moins 5 mois et qui reprennent des études à finalité professionnelle. Elle sera mise en place au premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Ce document renvoie par ailleurs vers la page de référence du site education.gouv.fr pour toutes les informations complémentaires : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Le secrétariat se tient à votre disposition.

Cordialement

Le Principal.

Document joint

 [du_nouveau_pour_les_bourses_de_lycee_rentree_2016](#) (PDF de 109.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.